



## CONGES 2017 - PONTS 2018

Création : mercredi 8 novembre 2017 16:12

Compte-tenu des événements exceptionnels qui ont eu lieu en 2016, (entre autres les attentats à Bruxelles, la lutte continuée contre le terrorisme et le radicalisme, la crise des réfugiés) et vu le fait que ces événements ont également eu un impact plus ou moins important en 2017 sur tous les services de police concernés, local et fédéral, en ce qui concerne l'organisation du service et le déploiement de la capacité du personnel disponible, il a été décidé, sur la base de l'article VIII.III.2, alinéa 2, PJPol, que tous les membres du personnel de la police intégrée puissent prendre le résidu de leurs jours de congé annuel de vacances 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

Les jours de substitution (ponts) sont fixés le vendredi 11 mai et le lundi 24 décembre.